La Marine de guerre belge

LAMENTABLE HISTOIRE DE PETITS NAVIRES (Etude historique) *(suite)*

Cependant, comme l'autorité militaire voulait profiter de la suspension d'armes (qui devait prendre fin le 10 octobre suivant), des travaux furent commencés en vue des hostilités futures et l'on songea à utiliser tous les marins disponibles pour la construction d'un barrage dans l'Escaut. Il fut décidé à cet effet, le 20 octobre 1831, de faire recruter par les lieutenants de vaisseau Plancq et Petit, à Boom et en d'autres points du Rupel, une compagnie spéciale de cent marins, y compris deux maîtres d'équipage. Cette unité fut mise à la disposition du commandant maritime d'Anvers, Jacquet-Anciaux (1), placée en subsistance dans les compagnies d'ouvriers maritimes de Le Carpentier et de Marguerie, qui avaient reçu une destination analogue, et casernée à bord d'un vieux trois-mâts anglais : le *James Scott*, amarré depuis 1829 au Timmermans Kaai (2).

Ces événements semblèrent renvoyer encore l'armement de nos navires aux calendes grecques : Les quatre canonnières-goélettes, dont la construction avait été arrêtée par le Régent, étaient lancées déjà depuis quelques semaines et les brigantins, quoique défectueux, avaient été acceptés par le Gouvernement; en novembre, toute la flottille non armée avait été conduite à Bruxelles et reléguée dans le bassin du Commerce; au budget pour 1832, il n'avait été prévu que l'armement du *Congrès* et du *Quatre-Journées*; « par mesure d'économie », on se borna à prescrire qu'ils coopéreraient efficacement, avec l'administration des douanes, à empêcher les fraudes. Dans ce but restreint, il ne fut prévu de traitements que pour : 2 lieutenants de vaisseau, 2 enseignes, 2 aspirants de 1re cl., 2 de 2e cl., 2 agents comptables de 2e cl., 2 maîtres d'équipage, 2 maîtres d'artillerie, 2 cuisiniers, 16 matelots de 1re cl., 20 de 2e cl., 26 de 3e cl. et 6 mousses; « il faudrait aussi un officier de santé, dit le rapport, mais comme on sera toujours près de la côte, on fera mettre les malades à terre ». Il n'était guère possible de ménager plus soigneusement les bouts de chandelles! Un des bâtiments seulement, *le Congrès*, avait reçu un commandant : Schockeel, désigné le 7 août 1831.

Le Gouvernement eut cependant l'intention de faire mieux, s'il faut en croire un projet datant de cette époque, existant dans les archives du Département de la Marine :

On rêva d'un vrai ministre aidé d'un conseil composé de directeurs chargés de l'administration des ports, des constructions et armements et du personnel militaire, chacun d'eux ayant tout un organisme à diriger. On y établit une échelle hiérarchique, dont l'échelon supérieur était occupé par un contre-amiral régnant sur des capitaines de vaisseau et de frégate, des lieutenants de vaisseau, et ainsi de suite, de même que sur un corps médical et administratif, sans parler d'une maistrance soigneusement établie et d'un recrutement de choix pour des marins de toutes catégories; on prévoyait encore cinq compagnies de 100 hommes chacune (provisoirement), des divisions, des sections, des troupes d'artillerie de marine, un corps d'infanterie de marine avec état-major, de beaux uniformes, voire de rutilantes trompettes et des tambours sonores... mais ce rêve ne devint jamais réalité et le projet ne se mua jamais en loi.

L'abandon dans lequel on laissa notre flottille naissante, finit par indigner certains esprits éclairés. Gendebien signala cette situation aux Chambres et réclama une marine « non pas dominatrice des mers, mais digne de la nation. Si nous avions eu quelques bateaux à vapeur, fit-il remarquer le 23 mars 1832, nous aurions pu inquiéter la flotte hollandaise devant Anvers; pour avoir une marine, rien ne nous manque ». A la même séance, le ministre des Affaires Etrangères, J.-A. de Meulenaere, s'éleva contre ce régime de laisser-aller et il s'écria qu'il valait mieux organiser le service des brigantins et canonnières, plutôt que de voter des subsides pour leur entretien et la solde de leur gardien.

Ces interventions produisirent une réaction et, au début du mois suivant, les journaux annoncèrent que l'on armait les bâtiments, toujours stationnés dans le grand bassin de Bruxelles, à l'aide de pièces de 18 venues de la Fonderie royale de Liége et de trois canons pris à l'ennemi au cours de la campagne des Dix Jours :

Le 5 août 1831, les canonnières hollandaises nos 41 et 42 (cette dernière était commandée par le lieutenant de vaisseau van Maldeghem, Gantois de naissance, qui n'avait pas voulu reconnaître le nouveau gouvernement belge) engagèrent une action contre le poste de l'écluse du Hazegras, défendu par les nôtres, préludant ainsi à une attaque qui devait sortir de la ville de Sluys. Après plusieurs heures de combat, les canonnières ayant été fort maltraitées et les Hollandais ayant été repoussés sur terre, ces navires voulurent s'en retourner. Mais la marée se retirant, ils s'engravèrent dans le sable. La canonnière de van Maldeghem parvint néanmoins à se dégager en se faisant remorquer par ses canots; l'autre dut être abandonnée après avoir été livrée aux flammes. A la nuit, nos soldats en retirèrent deux pièces de 8 en fer et une de 18 en bronze, ainsi que tout le gréement.

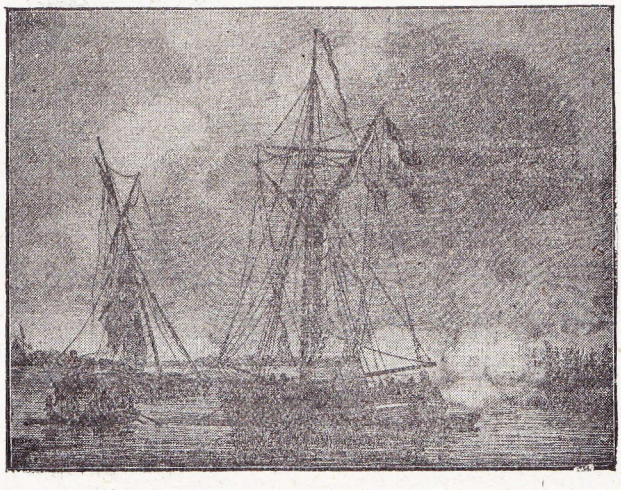

Combat de Hazegras.
(D'après une gravure hollandaise.)

Le 27 avril 1832, on ordonna également de former à Anvers, pour la durée de la guerre, une compagnie de marins destinée à « être employée partout où le service de gens de mer pourrait être utile »; elle eut en outre une mission semblable à celle des pontonniers.

Cette unité, rattachée au génie militaire, faute d'une marine organisée, devait être commandée par deux officiers, à désigner de commun accord par les ministres de la Guerre et de la Marine; elle comprenait : 1 sergent-major, 4 sergents, 8 caporaux, 100 matelots et 4 mousses; au total 119 hommes, officiers compris.

Enfin, le 30 suivant, parut l'arrêté portant règlement pour la marine en vue de l'armement et la mise en service des brigantins. Leurs équipages furent composés à peu près comme il l'avait été prévu au budget pour 1831, c'est-à-dire de : 1 lieutenant de vaisseau commandant (1), 1 enseigne second, 1 aspirant

(1) Jacquet-Anciaux, A.-F.-M.-J., originaire de Namur, servit pendant trente-cinq ans dans la marine militaire. En 1830, résidant dans sa ville natale, il y rendit de signalés services à la Révolution.

Il fut nommé commandant maritime du port d'Anvers, le 8 janvier 1831, assimilé au grade de lieutenant-colonel du génie.

Mis en non-activité par suppression d'emploi en 1833, il mourut à Namur le 24 septembre 1837. — Archives du Musée royal de l'Armée.

(2) Le *James Scott* resta amarré pendant dix-huit ans dans les bassins d'Anvers, où il servit de caserne; il fut vendu aux enchères le 17 octobre 1846. — Voir notre étude : « Coup d'œil sur la Marine de Guerre belge, 1830-1912 ».

(1) Schockeel conserva le commandement du *Congrès* qui lui avait été confié le 7 août 1831; Eyckholdt reçu celui du *Quatre-Journées* le 1er mai 1832.

de 1re cl., 1 aide-major ou sous-aide pour les deux bâtiments, 1 agent comptable, 1 maître d'équipage, 1 maître de canonnage, 1 coq, 8 matelots de 1re cl., 10 matelots de 2e cl., 13 matelots de 3e cl. et 3 mousses. On réalisait donc une économie de personnel s'élevant à 1 officier de santé, 2 aspirants de 2e cl., 2 contremaîtres d'équipage, 2 mousses, 2 caporaux et 8 soldats!

L'arrêté fixait les assimilations par rapport à l'armée de terre, déterminait les fonctions et attributions des officiers et gradés, réglait la discipline et la police, réglementait les uniformes et tenues, les traitements et soldes, s'occupait des rations de vivres et des engagements.

Les brigantins quittèrent enfin l'Allée Verte, le 17 juin, pour se rendre à Rupelmonde; ils allèrent stationner au fort Sainte-Marguerite, où ils reçurent les compléments de leurs équipages. Le même jour, Schockeel fut investi du commandement de la flottille.

Pour former plus rapidement la compagnie de marins, plusieurs sous-officiers et soldats de différents régiments furent autorisés à y prendre service. Le lieutenant de vaisseau Petit et l'aspirant de 1re cl. Hoed, T.-J. (1), furent mis à la tête de la nouvelle troupe. Mais, le 1er septembre, Petit fut désigné comme commandant de la canonnière n° 3 et son officier le suivit; ce n'est que le 29 octobre que Claeys, ancien officier de la marine de guerre française (2), fut chargé de reprendre le commande-

Les équipages de la flotte et soldats de la compagnie de marins.
D'après Madou.
(Musée royal de l'Armée.)

ment du petit corps, avec le grade de capitaine de 1re cl. d'infanterie. La lenteur apportée dans la désignation du successeur de Petit, provenait de l'intention qu'on avait déjà en haut lieu de réorganiser la compagnie, composée d'éléments turbulents : anciens soldats de l'Empire et des Pays-Bas, volontaires de la Révolution, etc., auxquels le populaire avait donné le surnom de « Belgique Marintjes ». Le 12 novembre, le commandant de la place d'Anvers fit remarquer au ministre de la Guerre que la compagnie de marins établie à Burght ne pouvait fonctionner normalement avec un chef seulement, et il proposa la nomination d'un ancien officier de la marine militaire, nommé Caumil (1), qui fut désigné comme commandant en second, avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie, le 22 du même mois.

Le vent était en poupe, tout au moins selon les apparences; on parla beaucoup marine, cette année, à la Chambre : M. de Foëre y exprima d'une façon éloquente son désir de voir développer la cinquième arme, dans le but de protéger notre commerce; M. Nothomb, commissaire du Roi, crut devoir répliquer, mais sans rien préjuger, qu'il estimait nécessaire d'ajourner la question. L'abbé de Foëre persista néanmoins dans sa façon de voir et proposa le vote d'un crédit de 300,000 francs. Alors intervinrent malheureusement MM. Angillis, Dumortier et Meeûs, qui, en affirmant ne pas être des adversaires obstinés de la marine militaire, ajoutèrent qu'ils croyaient dangereux de l'organiser sérieusement en ce moment, parce que « au premier coup de canon, elle tomberait au pouvoir de la Hollande ». Bref, on évita une discussion plus approfondie en renvoyant l'examen du principe au budget de 1834.

Le renforcement tant désiré ne s'opéra donc point; il en résulta que les six petits bâtiments que nous possédions alors, constituant un élément trop faible et trop incomplet, ne purent prendre part à notre guerre d'indépendance.

Or, à cette époque, le roi Léopold se décida, pour mettre fin à l'imbroglio politique et aux tergiversations des Puissances, qui en étaient arrivées simplement à rédiger un nombre considérable de protocoles, « à se servir de l'armée ». Cette attitude énergique trouva d'enthousiastes appuis dans le pays et tout fut préparé pour une reprise des hostilités, pour la revanche des désastres de 1831, que nous avait valu la pitoyable Régence, et pour la conquête, par nos propres moyens, des portions de territoire que la diplomatie était impuissante à nous faire restituer par les Hollandais.

Surprises par cette décision si ferme et si peu ambiguë de la Belgique, la France et l'Angleterre, redoutant une collision menaçant de s'étendre à l'Europe entière, sommèrent les deux

---

(1) Hoed, T.-J., né à Bruges le 24 février 1814, entra dans notre marine comme aspirant de 1re cl. le 15 mai 1832, fit le service à terre jusqu'au 16 octobre de la même année, date à laquelle il passa à bord de la flottille. Nommé enseigne le 1er avril 1835, il partit le 17 de ce mois pour le Brésil sur *la Caroline*, rentra à Anvers le 18 janvier 1836, s'embarqua le 25 mai 1843 comme commandant sur *le Charles* et se rendit aux Grandes Indes, d'où il revint le 18 octobre 1844.

Passé à bord de la canonnière n° 5, dont il prit le commandement le 15 novembre 1844, Hoed démissionna le 29 mai 1847. — Matricule des officiers de la Marine royale.

(2) Claeys, F.-A., né à Ostende le 23 juillet 1786.

A peine âgé de dix ans, il s'embarqua à bord du corsaire français *le Hasard* et passa, en 1798, à bord d'un autre corsaire, *le Maltais*, puis, en qualité de novice, sur le brick *Frédéric*, qui faisait le grand cabotage (an IX). En 1801, il se livra à la grande pêche sur l'*Annette*; l'année suivante, il passa au service des frégates à Flessingue.

En 1803, il est embarqué comme matelot sur l'hydrographe *le Génie*, sondeur de l'Escaut, ensuite sur le *Christian Livinus*, armé à Anvers, en transport de l'Etat.

En l'an XIII, il est à Ostende, à bord de la corvette *le Chien marin*; du 3 mars 1804 au 10 novembre 1807, il sert comme matelot de 1re cl. sur le schuit du génie *la Boussole*.

La même année, il est sur le corsaire *le Sauvage*, armé à Boulogne, comme second maître d'équipage. Il s'y distingua et y devint rapidement maître d'équipage et premier lieutenant. En 1810, il devint capitaine en second et capitaine du brig *les Deux Frères*.

En 1812, Claeys commande le brig *l'Espérance et la Providence*, caboteur de Boulogne, et, en 1815, le brig *Augusta et Edouard*, de Gand.

En 1817, il part d'Ostende avec *la Colette et Charlotte*, qu'il conduit pendant cent et dix mois au Brésil, dans la Méditerranée, la Baltique, aux côtes d'Espagne et du Portugal, dans l'Amérique septentrionale, le Golfe de Gascogne, le nord de l'Angleterre et le canal de Saint-Georges.

En 1825, notre compatriote passe à bord de *l'Alexandre*, d'Ostende; il y resta jusqu'au mois d'août 1829. Ensuite il se rend aux Grandes Indes à bord de la frégate marchande *la Raymonde*.

Il prit le commandement de la compagnie de marins le 31 octobre 1832, passa à la flottille le 24 mai 1833, comme commandant de la canonnière n° 7, tout en continuant à figurer sur les contrôles comme capitaine d'infanterie détaché à la marine. Ce n'est que le 7 mai 1840 qu'on voulut bien le reconnaître comme marin!

En 1842, il fut attaché à la *British Queen*, sous les ordres du capitaine-lieutenant Eyckholt; de là il passa sur le *Chemin de Fer*, notre première malle d'Ostende-Douvres, comme commandant. Il était, d'après le lieutenant de vaisseau Sinkel (« Ma Vie de Marin »), d'une stature herculéenne imposante.

Il termina son étonnante carrière à bord de la malle *Ville de Bruges*.

Pensionné le 1er mai 1849, avec le grade de capitaine en 1er assimilé aux lieutenants de vaisseau de 1re cl., Claeys mourut à Anvers en 1853.

Voir sa biographie par Ch. Maroy, dans la « Revue de la Ligue Maritime belge » du 15 mars 1911.

(1) Caumil, né à Agde (Hérault), avait servi, sous l'Empire et la Restauration, à bord des bâtiments de guerre de son pays; il commanda notamment, de 1823 à 1829, la bombarde *la Marie*. Il entra ensuite dans la marine marchande et navigua sur des navires appartenant à des armateurs anversois.

Ne pouvant espérer aucun avenir dans notre marine militaire, il quitta le service belge le 31 décembre 1833.

adversaires d'avoir à consentir réciproquement à rendre les territoires que les Puissances ne leur avaient pas concédés (1). La Belgique accepta, la Hollande refusa. Le 15 novembre 1832, une armée française pénétra en Belgique pour y investir la citadelle d'Anvers.

On sait que les troupes nationales durent se contenter d'assister en spectatrices aux événements qui suivirent, ainsi en avaient décidé les maîtres de notre destin. Nos navires restèrent en observation devant Burght, fort encore occupé par l'ennemi, et dans les environs (2).

Cependant l'enseigne de vaisseau Van den Broecke, G. (3), avec quelques marins, fut détaché auprès du général français Sébastiani (1re division), occupant la rive gauche de l'Escaut, et prit part à toutes les rencontres entre les belligérants dans cette région. Van den Broecke reçut notamment pour mission d'observer, au fort Sainte-Marie, les mouvements de l'escadre hollandaise et d'étudier la possibilité de la capturer; il fut également chargé d'aller prévenir le commandant de la corvette *la Méduse* que l'on s'opposerait à ce qu'aucun bâtiment batave ne dépassât le fort de Sainte-Marie, ce qui attira un bombardement intense sur ce point. Durant la nuit, notre officier alla patrouiller avec quatre grenadiers français, dans un canot, sur le fleuve et empêcher toute communication entre l'escadre et la citadelle, etc. Enfin, dans la nuit du 23 décembre, une canonnière hollandaise étant venue s'échouer devant Sainte-Marie, Sébastiani chargea Van den Broecke de se rendre à bord avec quatre grenadiers français et deux mariniers belges; le commandant Meerseman, son second et l'équipage furent ainsi capturés, en même temps qu'une chaloupe abandonnée qui dérivait. Voici ce qui s'était passé : Chassé, ayant épuisé tous ses moyens de défense, se vit contraint à la capitulation. Le capitaine Koopman, commandant la division navale, refusa d'y souscrire et résolut de s'échapper ou de périr. Il fit brûler ou saborder une partie de ses canonnières, après en avoir fait passer le personnel sur les six meilleures embarcations, une allège et un bateau à vapeur, puis il tenta la descente de l'Escaut tous feux éteints. Ce projet eût réussi s'il avait été mis à exécution une heure plus tôt, mais le vent contraire et la marée défavorable ayant affaibli le courant, l'expédition avorta. A l'exception de la canonnière de Meerseman, l'escadrille dut rebrousser chemin sous le feu croisé des batteries du fort du nord et des troupes occupant les quais et des divers postes établis sur les rives. Koopman brûla ses derniers vaisseaux et dut se rendre avec son monde.

Le lieutenant de vaisseau Van den Broecke, G. (d'après un portrait appartenant à Mme veuve Janssens).

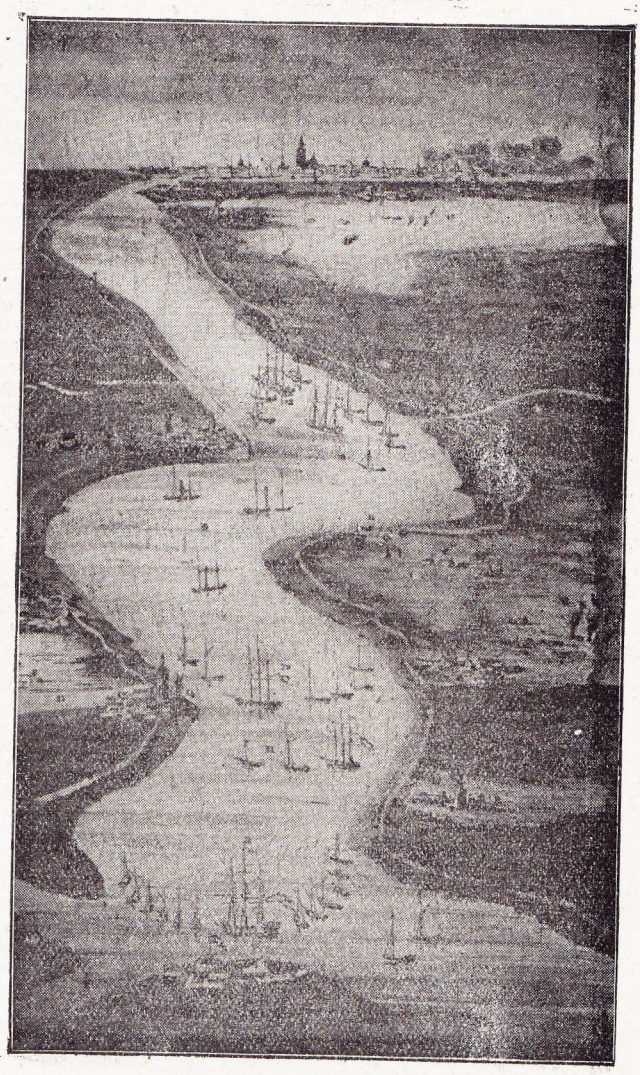

Positions occupées par l'escadre hollandaise durant le siège de la citadelle d'Anvers.
(Musée royal de l'Armée.)

La belle conduite de Van den Broecke, qui s'était plusieurs fois exposé aux coups de l'ennemi, fit l'objet des éloges les plus flatteurs de la part des chefs français et, peu après, le Roi le nomma chevalier de son ordre.

Ajoutons que le 18 décembre, au petit matin, nos canonnières nos 3 et 4 vinrent se placer devant Saint-Philippe, dans le but d'intercepter les communications avec la citadelle, et que, dès le 26 au soir, les canonnières-goélettes nos 2 et 4 vinrent mouiller devant Anvers.

Malgré les leçons de la dernière expérience, la Section centrale proposa, le 16 janvier 1833, une réduction de 16,340 francs sur

(1) La Belgique occupait encore Venloo.

(2) C'est en vain que le général Buzen, commandant la place d'Anvers, demanda un brigantin pour gêner les communications avec la citadelle, à laquelle nos bons paysans portaient des légumes et... des renseignements précieux. A défaut de ce « luxe », il réclama une embarcation de 300 florins, qu'il comptait confier au capitaine Petit et à six ou huit hommes de la compagnie des ouvriers maritimes. Notre service de contre-espionnage fut toujours négligé, Buzen n'obtint pas sa barquette.

(3) Van den Broecke, G.-M.-B., né à Ostende, le 15 juin 1807. Débuta dans la marine marchande et y conquit des grades.

La pénurie d'officiers belges ayant servi dans la flotte des Pays-Bas obligea notre Gouvernement à engager des éléments, non sans valeur du reste, en dehors des militaires et à recruter une partie des cadres dans ceux du commerce (tels Petit, P.-L.-N., De Bauche et Seghers, J.-A.-G.). C'est dans ces circonstances que Van den Broecke fut nommé enseigne de vaisseau, le 22 mai 1832, et servit à bord du brigantin *le Congrès*. Détaché auprès du général Sébastiani le 1er décembre de la même année, il rejoignit son bord après la chute de la citadelle d'Anvers et reçut, le 17 mai 1833, le commandement de la canonnière no 6, qu'il ne quitta qu'au désarmement de ce navire, pour retourner sur *le Congrès*.

Nommé commandant de la canonnière no 9, le 24 mai 1837, il y resta jusqu'en mars 1838, époque à laquelle il fut chargé de la canonnière no 11 (navire-école pour aspirants).

Lieutenant de vaisseau le 7 mars 1840, il reçut en juin 1842 le commandement du trois-mâts *Macassar*, navire militarisé se rendant aux Grandes Indes. A peine rentré à Anvers, il retourna à Batavia avec le même bâtiment, en novembre 1843, et en revint au bout d'un an.

Nommé commandant de la goélette de guerre *Louise-Marie*, le 9 mars 1845, Van den Broecke alla à Santo-Thomas, notre nouvelle colonie. Le 26 mars 1846, le trois-mâts *Emmanuel* lui fut confié.

Van den Broecke quitta la marine militaire le 5 avril 1848 et remplaça son père, ancien capitaine au long cours, dans ses fonctions d'expert nautique au tribunal d'Anvers. Il mourut en cette ville le 20 mars 1862.

Nous avons publié sa belle carrière dans *l'Indépendance belge* des 8 et 15 janvier 1912, ainsi que dans la *Revue de la Ligue maritime* des mois d'octobre et décembre 1912, en exploitant largement son curieux dossier conservé au Musée royal de l'Armée.

le budget affecté au personnel de la marine. La Chambre se rallia à l'opinion de MM. Legrelle et De Smet que les pilotes étaient inutiles sur les brigantins et les canonnières lorsque ceux-ci se trouvaient en rade, et qu'il valait mieux créer une école de navigation plutôt que de payer des aspirants de 2e cl. (1). D'autre part, à propos de la discussion au sujet d'une somme de 100,000 francs, destinée aux constructions que M. de Foëre proposait d'accorder à cet effet, A. Rodenbach et Gendebien furent d'avis qu'il n'y avait pas lieu de se prononcer avant qu'il eût été fait une étude complète de la question. Meeûs ajouta qu'il estimait la marine militaire inopportune, à ce moment, et qu'il fallait encourager au contraire la marine marchande, ne comprenant pas que la première procure des matelots à la seconde. L'ajournement fut encore adopté.

Ce furent encore nos officiers de marine qui, grâce à leur inébranlable espoir dans l'avenir, grâce à leur foi profonde dans la grandeur de leur mission et à leur inlassable dévouement, sauvèrent la situation : Puisqu'on ne voulait pas donner de nouvelles unités, ils iraient rechercher, au fond de l'Escaut, les cinq canonnières sabordées et les sept incendiées par Koopman et les mettraient en état; devant le fait accompli, les Chambres devraient bien céder et accorder les faibles ressources demandées. Ce fut le lieutenant de vaisseau Nuewens, commandant la canonnière n° 1, qui se mit à l'œuvre le premier : au début du mois de janvier, il retira une des constructions submergées, après trois jours et trois nuits de travail pénible, et la répara.

A partir du 1er avril suivant, trois chaloupes-canonnières furent encore remises en activité; dans la nuit du 25 au 26 du même mois, une autre embarcation, doublée de cuivre, ainsi que trois pièces de 30 et une de 6 furent renflouées. Le 29 août, on sauva la canonnière n° 10, que monta Koopman; on y trouva même ses livres de signaux et de correspondance. Enfin, vers la mi-juillet 1834, Van den Broecke releva la dernière (n° 12).

Tous ces bâtiments, ainsi que celui capturé par l'officier précité devant Sainte-Marie, furent armés de cinq canons (un de 24 à l avant, deux de 6 à l'arrière et deux caronades sur les flancs), reçurent un équipage normalement composé de 25 à 30 hommes, et furent généralement placés sous les ordres d'un enseigne de vaisseau.

Au début, ils furent employés à interdire, aux bateaux hollandais, le passage dans les polders inondés au moyen de coupures opérées par l'ennemi, au cours des opérations de 1831 et 1832, dans les digues.

Les efforts si louables de nos marins en ces circonstances, les peines qu'ils s'étaient imposées pour augmenter le nombre de nos unités, forcèrent la main aux Chambres. En effet, nous lisons dans les rapports sur le budget pour 1834, que, par suite des relèvements effectués, il fallait prévoir des traitements et soldes pour : 6 lieutenants de vaisseau commandants, 1 lieutenant de vaisseau chef de division, 8 enseignes, 12 aspirants de 1re cl., 12 de 2e cl., 12 agents comptables, 2 chirurgiens aide-majors, 4 sous-aides, 12 maîtres d'équipage, 12 de canonnage, 110 matelots de 1re cl., 150 de 2e cl., 230 de 3e cl. et 60 mousses. Total : 643 hommes. — Comme il n'existait toujours pas d'école de marine, on proposa de mettre un aspirant de 2e cl. en plus sur chaque bâtiment : on songeait donc à entretenir une pépinière d'officiers, il y avait vie, donc espoir. Le 9 mai 1833, le Roi passa, pour la première fois, notre « flotte » en revue vis-à-vis de Caloo.

La force du corps de marine avait déjà été portée, par suite des événements relatés plus haut, à 500 membres environ. Mais le 20 mai 1833, le ministre des Affaires Etrangères et de la Marine manifesta l'intention de confier le commandement d'une canonnière au capitaine Claeys et de réduire, à cette occasion, sa compagnie à 60 hommes. Un mois après, quarante de ces soldats furent licenciés; mécontents de cette mesure, ils allèrent manifester violemment devant le local de la société « La Loyauté », dont les sympathies orangistes étaient de notoriété publique, ils y malmenèrent sérieusement deux particuliers de marque, ainsi que le commissaire de police.

Enfin, un arrêté du 30 novembre ordonna la suppression, à la date du 16 décembre suivant, des compagnies de marins et des corps francs d'ouvriers maritimes d'Anvers, « considérant que les services qu'ils rendent deviennent inutiles par suite de la situation politique actuelle du royaume, qui permet de réduire les dépenses de la guerre ». Il est bon de remarquer que, jusqu'à la signature définitive de la paix, en 1839, les hostilités manquèrent à tout instant d'être déchaînées; il est vrai qu'il fallait sacrifier, à tout prix, au principe sacro-saint d'économie si cher à nos pères.

Les sous-officiers, caporaux et soldats devaient être licenciés, mais ils furent autorisés à passer dans l'artillerie, le génie et l'infanterie en conservant leur grade et en contractant des engagements de deux ans au moins.

Cependant, on s'empressa de recréer une compagnie de mariniers par un arrêté du 12 janvier 1834. Faire et défaire... Il est vrai qu'on arrêta l'effectif à 40 matelots, gradés compris; le commandement en fut confié à l'adjudant J.-B. Van Antwerpen, ce qui coûtait moins cher qu'un officier. Cette unité spéciale fut incorporée, le 3 avril 1836, au bataillon de l'Escaut, composé de gens du pays, créé à cette date pour être tout particulièrement chargé de la garde et de la défense des postes riverains de l'Escaut où les autres troupes étaient décimées par les fièvres paludéennes (1). La compagnie des mariniers n'y compta pas au nombre de celles d'infanterie, elle conserva son nom et son organisation particulière.

Au début de l'année 1834, donc, notre flottille se composait de 14 bâtiments, répartis comme suit : 1 brigantin, le *Quatre-Journées*, et 2 canonnières aux avant-postes du fort La Croix; 1 brigantin commandant, *le Congrès*, et 10 canonnières en stationnement en rade d'Anvers; 1 canonnière était désignée à tour de rôle, pour faire de l'eau et aller aux vivres à Rupelmonde, pour toute l'escadrille. Chacune de ces divisions avait à bord un pilote lamaneur de l'Administration du pilotage. Le 16 janvier 1834 cependant, la Section centrale obtint la suppression des pilotes affectés aux canonnières en rade : par raison ultime d'économie. Le budget de la marine signale en outre l'existence d'une corvette qui était, probablement, la caserne flottante *James Scott*.

Devant Anvers, le service du bord était réglé par les ordres donnés habituellement à l'aide de signaux sur le *Congrès*, et se trouvait conforme à celui de ce bâtiment. Aux avant-postes, il s'exécutait suivant les règlements et un emploi du temps dont seules des causes majeures pouvaient faire dévier.

(A suivre.)

L. LECONTE,
Conservateur du Musée royal de l'Armée.

(1) Il n'existait pas encore alors d'école organisée pour former des officiers de marine. Les candidats s'engageaient comme aspirants de 2e cl., étaient placés à bord d'une canonnière et apprenaient tant bien que mal à ne devenir forcément que des marins « d'eau douce ». Nous verrons dans la suite quel remède on porta à cette situation, qui découragea les jeunes gens entrés dans la marine dans ces conditions et qui, presque tous, s'empressèrent de la quitter au bout de quelques mois de service.

Les fêtes du XXVe anniversaire du T. C. B. à Namur

Le dimanche 6 juin, à 10 heures du matin, se tiendra à la salle de l'Hôtel de Ville, rue de Fer, à Namur, l'assemblée générale de tous les délégués de la province de Namur.

L'ordre du jour comporte : 1° Rapport du délégué provincial; 2° Service des routes, poteaux; 3° Propagande en vue

Namur. — La cathédrale Saint-Aubin.

d'obtenir le 100,000e membre; 4° Police du roulage; 5° Corps des délégués.

Tous les délégués sont instamment priés d'assister à cette réunion.

A partir de 14 h. 1/2 jusqu'à 22 heures, il y aura une série de fêtes brillantes, organisées par l'Aéro-Club de Namur, auxquelles les membres du T. C. B. auront librement accès.

G. L.

(1) Les amateurs de curiosités militaires trouveront, dans la *Revue de la Ligue Maritime belge* de janvier, février et mars 1912, l'histoire de ce bataillon que nous y avons publiée.

Tirage : 125,000 exemplaires.

TOURING-CLUB DE BELGIQUE

SIÈGE SOCIAL :
13, rue du Congrès
BRUXELLES

XXVIe ANNEE. N° 9
1er MAI 1920

SOCIÉTÉ ROYALE

SOMMAIRE DU BULLETIN OFFICIEL

Chroniques documentaires. — Le pain cher (Victor Soyer) 193
Notions d'archéologie préhistorique, belgo-romaine et franque à l'usage des touristes (suite) (Baron de Loë). 198
L'assemblée générale statutaire à Hasselt (Georges Leroy) 203
Modifications dans la nomenclature des artères de Bruxelles interdites à la circulation cycliste (Georges Leroy). . 208
Les cyclistes et les cavaliers à l'avenue Louise (Georges Leroy). 208
La Marine de guerre belge (L. Leconte) 209
Les fêtes du XXVe anniversaire du T. C. B. à Namur (G. L.). 212
La fête de l'arbre (E. Séaut). 213
Automobilisme (H. C.). 214
Conseil général du T. C. B. (G. Leroy). 214
Pour la conservation des sites de la Vallée de l'Amblève (E. Rahir). . . . 215
Environs de Liége et Ardennes. — Carte en couleur au 40,000e (G. L.). . . 215
Variétés. 216
Bulletin de vote pour l'assemblée générale du 27 juin 1920. 216

Adresser tout ce qui concerne la rédaction à M. Georges LEROY, vice-président, rédacteur en chef du Bulletin officiel, 13, rue du Congrès, Bruxelles.

Pour les annonces, s'adresser à Francis LAUTERS, 98, rue du Méridien (tél. Brux. 9183), ou à M. VAN BUGGENHOUDT, 5 et 7, rue du Marteau, Bruxelles.

Visitez la GROTTE DE HAN, la plus grande merveille naturelle de l'Europe.
Station : Rochefort. Cinq francs de réduction pour les membres du Touring Club, sur présentation de la carte de sociétaire revêtue de la photographie, tant à la Grotte de Han qu'à celle de Rochefort.